

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Aide départementale à l'investissement en politique de la ville (ADIPV) - 1ère répartition hors organismes HLM - année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer dans le cadre du dispositif «aide départementale à l'investissement en politique de la ville», des subventions d'investissement pour un montant total de 85 577 €, selon le détail présenté dans le rapport et son annexe I,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides, selon le modèle type approuvé à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette dépense sera imputée sur l'autorisation de programme 2016-19013H, inscrite au budget départemental, au chapitre 204, fonction 71, articles 20421, 20422 et 2041783, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**